COMMUNE DE VILLANDRY (37)

# PLU

## PLAN LOCAL D'URBANISME



Déclaration de projet n°1

# *ACTES ADMINISTRATIFS*

atu
Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

A Villandry, le 21 Août 2025

Tours Métropole Val de Loire
Monsieur le Président
60 Avenue Marcel Dassault
CS 30651
37206 TOURS CEDEX 3

**Objet : Déclaration de projet pour l'aménagement du secteur *Le Racoupeau***

Monsieur le Président, Cher Frédéric,

En lien avec les orientations du Programme Local de l'Habitat de Tours Métropole Val de Loire auquel elle apporte une réponse concrète en faveur de la mixité sociale et générationnelle, la commune de Villandry a engagé la réalisation d'une extension urbaine offrant un éventail de logements adaptés aux différentes générations :

- un îlot de 10 logements comprenant 5 logements locatifs sociaux à destination de seniors et de 5 logements en accession ;
- un îlot de 7 logements accueillant des maisons individuelles groupées, appelé îlot intergénérationnel, constitué de 4 logements pour des personnes âgées aux revenus modestes et de 3 maisons pour des primo-accédants ;
- un programme de 21 terrains à bâtir libres de constructeurs.

Dans le cadre d'une mise en concurrence engagée le 28 mars 2023, la commune de Villandry a confié cette opération au Crédit Mutuel Aménagement Foncier.

Le terrain concerné par l'opération, propriété communale, est actuellement classé en zone 1 AUP du Plan Local d'Urbanisme. L'étude de sol réalisée à la demande de l'aménageur, a révélé qu'une partie du site était située en zone humide, ce qui a conduit à une révision du périmètre initial du projet dont une fraction se trouve désormais en zone AP du Plan Local d'Urbanisme.

En raison de l'importance de ce projet très attendu pour répondre aux besoins de logements que nous en sommes actuellement pas en mesure de satisfaire, je sollicite qu'une procédure de déclaration de projet d'intérêt public soit engagée pour emporter une mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Dans l'attente de votre retour sur cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à toi,

**Le Maire,**
**Maria LÉPINE**

MAIRIE DE VILLANDRY (I.-et-L.)

*Mairie de Villandry,*
*2 rue de Munat - 37510 VILLANDRY*
*☏ : 02.47.50.02.08 - ✉ : accueil@villandry.fr*

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

Convocations adressées le mardi 23 septembre 2025
Nombre de conseillers titulaires présents : 71
Nombre de conseillers votants : 83
Nombre de conseillers titulaires en exercice : 87
Quorum : 44

**Conseillers métropolitains présents :**

Frédéric AUGIS, Maria LEPINE, Emmanuel DENIS, Nathalie SAVATON, Laurent RAYMOND, Christian GATARD, Patricia SUARD *est arrivée à la délibération n°5*, Cédric DE OLIVEIRA, Thierry CHAILLOUX, Bertrand RITOURET, Sébastien MARAIS *a quitté la séance à la délibération n°30*, Philippe CLEMOT, Martin COHEN, Corinne CHAILLEUX, Emmanuel DUMENIL, Thibault COULON, Christophe LOYAU-TULASNE, Patrick LEFRANCOIS, Christian DRUELLE, Régis SALIC, Sébastien CLEMENT, Frédérique BARBIER *est arrivée à la délibération n°3*, Michel GILLOT, Catherine GAULTIER *a donné pouvoir à Laurent RAYMOND jusqu'à son arrivée à la délibération n°5*, Iman MANZARI, Benoist PIERRE, Affiwa METREAU, Marion CABANNE *a quitté la séance à la délibération n°46*, Céline DELAGARDE, Aylin GULHAN, Laure JAVELOT, Claudie HALLARD, Didier VALLEE, Stéphanie AK, Dominique SARDOU, Philippe BOURLIER, Bernard SOL, Dominique BOULOZ, Sandrine FOUQUET, Judicaël OSMOND, Francis GERARD, Armelle AUDIN, Frédéric DAGORET, Evelyne DUPUY, Amin BRIMOU, Laurence LEFEVRE, Michel SOULAS, Bertrand RENAUD, Cathy SAVOUREY *est arrivée à la délibération n°4*, Christophe DUPIN, Alice WANNEROY, Annaelle SCHALLER, Christine BLET *est arrivée à la délibération n°3*, Anne BLUTEAU, Franck GAGNAIRE, Armelle GALLOT-LAVALLEE, Antoine MARTIN, Oulématou BA-TALL *est arrivée à la délibération n°5*, Eric THOMAS, Catherine REYNAUD, Frédéric MINIOU, Christophe BOUCHET, Mélanie FORTIER, Olivier LEBRETON, Marie QUINTON *a quitté la séance à la délibération n°5 et a donné pouvoir à Christine BLET*, Barbara DARNET-MALAQUIN, Romain BRUTINAUD-PELLEREAU, Jean-Patrick GILLE, Christophe BOULANGER, Fanny PUEL *est arrivée à la délibération n°5*, Thierry LECOMTE.

**Conseillers métropolitains absents ayant donné pouvoir :**

Philippe BRIAND a donné pouvoir à Frédéric AUGIS, Olivier CONTE a donné pouvoir à Amin BRIMOU, Aude GOBLET a donné pouvoir à Sandrine FOUQUET, Stéphane HOUQUES a donné pouvoir à Frédéric MINIOU, Francine LEMARIE a donné pouvoir à Michel GILLOT, Lionel AUDIGER a donné pouvoir à Judicaël OSMOND, Arnault BERTRAND a donné pouvoir à Bernard SOL, Wilfried SCHWARTZ a donné pouvoir à Régis SALIC, Odile MACE a donné pouvoir à Patrick LEFRANCOIS, Valérie JABOT a donné pouvoir à Barbara DARNET-MALAQUIN, Florent PETIT a donné pouvoir à Michel SOULAS, Betsabée HAAS a donné pouvoir à Alice WANNEROY.

**Conseillers métropolitains absents :**

Bruno FENET, Elise PEREIRA-NUNES, Danielle PLOQUIN, Pierre-Alexandre MOREAU.

## ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,

- Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025,

- Informations de M. Gatard, vice-président, concernant :
  - la prescription de la modification n°2 du PLU de Saint-Cyr-sur-Loire,
  - la prescription de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry.

**↳ INSTITUTIONS : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

1) COMPTE-RENDU DES DECISIONS ADOPTEES PAR LE BUREAU DANS SA SEANCE DU 16 JUIN, DES DECISIONS N° D2025_37 A D2025-49, D2025-51 A D2025- 53, D2025-56 A D2025-59 ET DES MARCHES ATTRIBUES EN MAI ET JUIN 2025

**↳ RESSOURCES HUMAINES : rapporteur Madame Maria LEPINE**

2) MESURES RELATIVES A LA GESTION DU PERSONNEL

3) CONVENTION DE FINANCEMENT D'ACTIONS MENEES PAR TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE A DESTINATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**↳ TRANSFORMATION NUMERIQUE DU TERRITOIRE : rapporteur Madame Maria LEPINE**

4) ADHESIONS AU COTER NUMERIQUE ET AU CLUB DE LA SECURITE NUMERIQUE DES COLLECTIVITES

**↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Frédéric AUGIS**

5) RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET SA REPONSE SUR LA GESTION DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE POUR LES EXERCICES 2018 ET SUIVANTS

**↳ FINANCES : rapporteur Monsieur Christian GATARD**

6) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN 2025 A DIVERSES COMMUNES MEMBRES DE LA METROPOLE

7) ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS DE DROIT COMMUN EXCEPTIONNEL A DIVERSES COMMUNES ET MODIFICATION DE SON REGLEMENT

8) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE LA METROPOLE POUR LE FONCTIONNEMENT DES PISCINES MUNICIPALES - EXERCICE 2025

9) ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL A LA COMMUNE DE TOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DU GRAND THEATRE

10) ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX COMMUNES DE 3500 HABITANTS ET MOINS - COMMUNES DE PARCAY-MESLAY, SAVONNIERES ET SAINT-GENOUPH

11) FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DES COMMUNES MEMBRES - ATTRIBUTION AUX COMMUNES DE BALLAN-MIRE, BERTHENAY, JOUE-LES-TOURS, METTRAY, NOTRE-DAME-D'OE, SAINT-CYR-SUR-LOIRE ET SAINT-PIERRE-DES-CORPS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**MRAe Centre-Val de Loire**
Inspection générale de l'environnement et du développement durable
Courriel : maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 27 août 2026

*Madame la Vice-présidente,*

Le 25 juin 2026, vous avez saisi l'autorité environnementale pour une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article R. 104-35 du code de l'urbanisme. Cet avis est donc réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R.104-34.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public.
Elle est également mise en ligne sur le portail de l'évaluation environnementale (https://evaluation-environnementale.ecologie.gouv.fr/#/public/portalReviews).

Je vous prie d'agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Jérôme PEYRAT

Madame la Vice-présidente de Tours Métropole.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

DECISION DU

15/09/2026

N° E26000099 /45

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS**

**Le président du tribunal administratif**

**E- Décision désignation commissaire**

Vu, enregistrée le 04/09/2026, la lettre par laquelle le Président de Tours Métropole Val de Loire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*La déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune VILLANDRY ;*

Vu la décision du 1er novembre 2025 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

**DECIDE**

**Article 1** : Monsieur Jean-Louis METERREAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 2** : Monsieur Pierre TONNELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**Article 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée au Président de Tours Métropole Val de Loire, à Monsieur Jean-Louis METERREAU et à Monsieur Pierre TONNELLE.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE

**République française** **Département d'Indre-et-Loire**

# ARRÊTÉ N° 2026_0138

**Objet : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLANDRY**

Pour le Président et par délégation la Vice-Présidente déléguée de Tours Métropole Val de Loire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-54 à L.153-59, R.153-15 à 17, R.104-1 et R.423-57,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-6 et L.123-9 à L.123-19,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 13 février 2020 approuvant le PLU de Villandry,

Vu la saisine du Maire de Villandry en date du 21 août 2025 demandant au Président de Tours Métropole Val de Loire d'engager une procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,

Vu le compte rendu de la séance du Conseil métropolitain du 29 septembre 2025 au cours de laquelle les conseillers métropolitains ont été informés du lancement de la procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de Villandry,

Vu le courrier de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) en date du 27 août 2026 informant d'un avis tacite favorable suite à une demande d'examen au cas par cas de la procédure,

Vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 1er octobre 2026 ayant donné lieu à un procès-verbal,

Vu la décision du Président du tribunal administratif d'Orléans en date du 15 septembre 2026 (n°E26000099/45) désignant Monsieur Jean-Louis METERREAU, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Monsieur Pierre TONNELLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Vu l'ensemble des pièces du projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry,

Vu l'élection en date du 9 avril 2026 de Monsieur Frédéric AUGIS en qualité de Président de la Métropole,

Vu la délibération n° C-26-04-09-05 du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil métropolitain au Président et au Bureau,

Vu les élections en date du 9 avril 2026 de Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents et membres du Bureau,

Vu l'arrêté n°A2026-34, portant délégation d'attributions à Mesdames et Messieurs les élus,

**CONSIDERANT** que le dossier de projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry doit être soumis à enquête publique,

**ARRÊTE :**

## ARTICLE 1ER : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Villandry pour une durée de **33 jours** à compter **du lundi 2 novembre 2026 à 14h30 jusqu'au vendredi 4 décembre 2026 à 18h00, clôture de l'enquête publique**.
Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Villandry.

Au terme de cette enquête, le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry sera approuvé par le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

## ARTICLE 2 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le Président du tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Jean-Louis METERREAU, en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique, et Monsieur Pierre TONNELLE, désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

## ARTICLE 3 : MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les dossiers de projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry ainsi que deux registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés **du lundi 2 novembre 2026 à 14h30 jusqu'au vendredi 4 décembre 2026 à 18h00,** et mis à disposition pendant cette période :

- à la **mairie de Villandry** : le lundi de 14h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 14h30 à 18h 00 ;
- au siège de **Tours Métropole Val de Loire** du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Les dossiers seront également consultables sur le site internet de la ville de Villandry : www.villandry.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.
De même, ils seront consultables à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la bibliothèque de Villandry, 2 impasse du Bienheureux Pierre Ploquin, du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner le cas échéant ses observations, ses propositions et ses contre-propositions, au plus tard le **vendredi 4 décembre 2026 à 18h00 :**

- sur les registres d'enquête,
- par voie postale, de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante à :

**Monsieur le commissaire-enquêteur (enquête PLU)**
**Mairie de Villandry**
**2 rue de Munat**
**37510 Villandry**

- par courriel à l'adresse suivante : ep.plu.villandry@tours-metropole.fr et seront insérées dans le registre d'enquête publique.

Les observations et propositions seront consultables sur le site internet communal dans les meilleurs délais, en occultant les données personnelles si le public en fait la demande dans l'observation, conformément au RGPD.

## ARTICLE 4 : INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et le courrier de l'Autorité environnementale seront joints au dossier de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry et pourront donc être consultés dans les mêmes conditions.

## ARTICLE 5 : PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie de Villandry pour recevoir ses observations :

- **lundi 2 novembre 2026 de 14h30 à 17h30,**
- **vendredi 13 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
- **jeudi 26 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
- **vendredi 4 décembre 2026 de 15h00 à 18h00.**

## ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 1, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur. Dans les huit jours après la clôture de l'enquête, il communiquera à Tours Métropole Val de Loire, les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet disposera d'un délai de 15 jours pour produire leurs observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Tours Métropole Val de Loire ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans son rapport et ses conclusions motivées.

## ARTICLE 7 : RAPPORT, AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le Président de Tours Métropole Val de Loire adressera une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire. Ces pièces seront consultables au service urbanisme de la mairie de Villandry pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique soit jusqu'au **4 décembre 2027 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture.
Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la ville de Villandry www.villandry.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la mairie de Villandry.

## ARTICLE 8 : MESURES D'INFORMATIONS ET DE PUBLICITÉ

Un avis faisant connaître au public l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché sur les lieux d'enquête publique quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis sera également publié sur le site internet de la ville de Villandry : www.villandry.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté et justifié par un certificat du Président de la Métropole. Un extrait des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé aux dossiers soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête pour la première insertion,
- au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**ARTICLE 9 : INFORMATIONS SUR LE DOSSIER**

Des informations sur les dossiers peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Villandry, par téléphone au 02 47 50 02 08 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@villandry.fr.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir à ses frais une copie des pièces du dossier dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

**ARTICLE 10 :**

Madame la Vice-Présidente déléguée est autorisée à signer toutes les pièces afférentes au présent arrêté.

**ARTICLE 11 : PUBLICITE**

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans,
- Monsieur Jean-Louis Meterreau, commissaire-enquêteur.

**ARTICLE 12 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux formé auprès du Président de Tours Métropole Val de Loire ou d'un recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité, devant le Tribunal Administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie - 45057 Orléans Cedex 1 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

**ARTICLE 13 : EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services de Tours Métropole Val de Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 05/10/2026

**Pour le Président et par délégation,**
**la Vice-Présidente déléguée à l'urbanisme, au foncier et aux projets urbains**



**Valérie TUROT**

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

# DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VILLANDRY

Par arrêté n°2026_0138 du 5 octobre 2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU de Villandry. Au terme de cette enquête, la procédure sera approuvée par le Conseil métropolitain.

A cet effet, Monsieur Jean-Louis METERREAU a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur et Monsieur Pierre TONNELLE, commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Villandry, siège de l'enquête publique, durant 33 jours,

## du lundi 2 novembre 2026 à 14h30 au vendredi 4 décembre 2026 à 18h00

aux jours et heures d'ouverture suivants : **le lundi de 14h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 14h30 à 18h00**, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête. Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 av. Marcel Dassault à TOURS) du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de Villandry : www.villandry.fr et sur le site internet de la Métropole www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la bibliothèque de Villandry au 2 impasse du Bienheureux Pierre Ploquin, du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Les observations peuvent être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Jean-Louis METERREAU, commissaire-enquêteur à la Mairie de Villandry - 2 rue de Munat - 37510 Villandry. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.villandry@tours-metropole.fr.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont jointes au dossier d'enquête publique et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Villandry :

- **lundi 2 novembre 2026 de 14h30 à 17h30,**
- **vendredi 13 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
- **jeudi 26 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
- **vendredi 4 décembre 2026 de 15h00 à 18h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Villandry et au siège de la Métropole pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur le site internet de la Métropole pendant un an.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des documents, à leur frais, auprès du service urbanisme de la Mairie Villandry. Des informations sur le dossier peuvent être demandées par téléphone au 02 47 50 02 08 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@villandry.fr.

# ANNONCES LÉGALES

**Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :**
aof@nr-communication.fr
02 47 60 62 70
Service Annonces Légales – NR Communication
26, rue Alfred de Musset - 37000 Tours

Pour découvrir l'ensemble des services : **Pro-legales.com**
Pour diffuser ou consulter les annonces légales : **jurislegales.com**
Pour accéder aux marchés publics : **pro-marchespublics.com**

## DIVERS LÉGALES

**DIVERTO**
Vous pouvez trouver, avec votre Diverto, les encarts suivants :
**LECLERC AMBOISE JOUETS**
**JOUÉ CLUB**

## ANNONCES LÉGALES

### Enquêtes publiques

Tours métropole Val de Loire

#### Enquête publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLANDRY**

Par arrêté du 05/10/2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Villandry.

Au terme de cette enquête, la procédure sera approuvée par le Conseil métropolitain.

Monsieur Jean-Louis METERREAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre TONNELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Villandry, siège de l'enquête publique, durant 33 jours, **du 2 novembre 2026 au 4 décembre 2026**, le lundi de 14h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 14h30 à 18h00, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Villandry: www.villandry.fr et de la Métropole: www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la bibliothèque de Villandry, 2 impasse du Bienheureux Pierre Ploquin, du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Jean-Louis METERREAU, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Villandry - 2 rue de Munat - 37510 Villandry. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.villandry@tours-metropole.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Villandry: www.villandry.fr.

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et le courrier de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Villandry:

- **le lundi 2 novembre 2026 de 14h30 à 17h30,**
- **le vendredi 13 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
- **le jeudi 26 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
- **le vendredi 4 décembre 2026 de 15h00 à 18h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Villandry pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Villandry et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Villandry.

Des informations sur les dossiers peuvent être demandées à l'accueil de la Mairie de Villandry, par téléphone au 02 47 50 02 08 ou par courrier électronique à l'adresse suivante: accueil@villandry.fr.

### Vie de sociétés

La Compagnie ALLIANZ au siège social sis 1 Cours Michelet, CS 30051, 92076PARIS La Défense Cedex, - RCS NANTERRE 542 110 291 - informe le public que les garanties qu'elle a accordées à HUET C&P SAS - 28 RUE FRANKLIN ROOSEVELT - 37000 TOURS – SIRET 94353825600018 pour ses activités « GESTION et TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE ET SYNDIC » définie par la Loi 70-09 du 02 janvier 1970 ont pris fin le 28/08/2026.

Les créances, s'il en existe, devront être produites auprès d'ALLIANZ dans les trois mois de la présente insertion - Il ne sera pas fait d'autre avis.

#### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/09/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FougeInvest

Objet social : La prise d'intérêts ou de participations sous quelque forme que ce soit, notamment la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts sociales et autres droits sociaux, L'animation et la gestion de ceux-ci, dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères ; La gestion de son portefeuille de titres de participations, l'animation du/des groupes de sociétés dont elle viendrait à détenir le contrôle ; La fourniture de services de gestion ou de nature administrative y compris, en particulier, l'assistance technique, commerciale, comptable et financière de toute autre personne morale dans laquelle la Société détient directement ou indirectement des participations ; La centralisation de moyens pour le compte de ses filiales.

Siège social : 21, rue Roger Salengro - 37000 Tours.

Capital : 1.000 €

Durée : 99 ans

Présidente : VIGNAULT Claire, demeurant 21, rue Roger Salengro - 37000 Tours

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de ses actions et a autant de voix qu'il possède d'actions.

Clause d'agrément : toute transmission de titres est soumise à une procédure d'agrément

Immatriculation au RCS de Tours

Pro MARCHÉS PUBLICS
Le portail des marchés publics et privés



Entrepreneurs, créateurs d'entreprise, publiez votre annonce légale en toute SIMPLICITÉ, SÉCURITÉ.

PUBLICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER.

Démarche SIMPLIFIÉE, SÉCURISÉE et aux TARIFS RÉGLEMENTÉS
Paiement en ligne 100% SÉCURISÉ
ATTESTATION DE PUBLICATION immédiate et gratuite

jurislegales PUBLICATION DES ANNONCES LÉGALES

NOUS CONTACTER
02 47 60 62 70
contact@jurislegales.com

Un site du groupe la Nouvelle République
VousNousEnsemble

la Nouvelle République PASSEZ VOTRE PETITE ANNONCE Centre Presse

Tarifs applicables à partir du 20 mai 2026

**1 Rédigez votre annonce**
En majuscules, un mot par case. Un seul bien par annonce.

**2 Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce**
Forfait 30 mots. Réservé aux particuliers (Cochez les cases correspondant à votre annonce)

**Bonnes affaires - Emploi (offre)**
**Rencontres - Immobilier - Villégiature**
**Auto Moto Utilitaire**
Parution dans le Journal semaine et samedi

| Tarifs en € TTC | 1 dépt. | 3 dépt. | 5 dépt. |
|---|---|---|---|
| 3 semaines | ☐ 18€ | ☐ 43€20 | ☐ 72€ |
| 4 semaines | ☐ 24€ | ☐ 57€60 | ☐ 96€ |

**Emploi (demande)**

| 1 dépt. |
|---|
| ☐ 9€ |
| ☐ 12€ |

Immobilier Diffusez gratuitement votre annonce immobilière sur dansnosvilles.fr Dans nos villes

**Vente d'animaux** Parution mardi et samedi
(SIREN ou dérogation obligatoire) : chiens/chats

| Tarifs en € HT | 1 dépt. | 3 dépt. | 5 dépt. |
|---|---|---|---|
| 1 semaine | ☐ 12€ | ☐ 28€80 | ☐ 48€ |
| 3 semaines | ☐ 24€ | ☐ 57€60 | ☐ 96€ |

SERVICE + Dès que votre transaction est réalisée, appelez-nous, votre annonce est immédiatement retirée.

**Options** Tarifs en € TTC

| | |
|---|---|
| Photo | ☐ 15€ |
| Signe distinctif ✗ ou gras | ☐ 4€50 |
| Frais de domiciliation (Obligatoire pour les annonces rencontres) | ☐ 12€ |

Cochez les 3 départements de votre choix : Centre Presse + la Nouvelle République
☐ Indre-et-Loire ☐ Loir-et-Cher ☐ Indre ☐ Vienne ☐ Deux-Sèvres

**Prix total de votre annonce** ..... €

**3 Paiement et coordonnées** Obligatoires et confidentielles (ne figurent pas dans l'annonce)
**Paiement par chèque à l'ordre de : NR Communication**
Pour tout autre moyen de paiement, merci de nous contacter par téléphone.

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Tél. : ..... Portable : .....
E-mail : .....

**4 Adressez-nous votre annonce**

**> Par courrier**
**NR Communication**
**Service Petites Annonces Particuliers**
26, rue Alfred-de-Musset - BP 81228
37012 Tours Cedex 1

**> Par téléphone** auprès de nos conseillères
Du lundi au vendredi 9h-12h
0 800 19 03 60 Service & appel gratuits

**Réservé aux particuliers**

Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la gestion de la parution de votre annonce. Elles sont enregistrées et transmises au service Petites Annonces Particuliers de NR COMMUNICATION, société du Groupe La Nouvelle République, en charge du traitement de vos données. Vos données sont conservées pour une durée de 3 ans. Il est précisé que NR COMMUNICATION se réserve le droit de refuser l'insertion d'une annonce sans en avoir à justifier les motifs, de corriger le texte d'une annonce sans en modifier le sens afin de faciliter la compréhension des lecteurs. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant :
- par mail : dpo.groupenr@nrco.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante : La Nouvelle République du Centre Ouest, Service DPO, 232, avenue de Grammont, 37048 TOURS Cedex 1.

la Nouvelle République Centre Presse

# Annonces Légales

**Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la NR, NR Dimanche, NR.fr ou toutes autres presses habilitées :**

aof@nr-communication.fr
02 47 60 62 70
Service Annonces Légales - NR Communication
26, rue Alfred de Musset - 37000 Tours

Pour diffuser ou consulter les annonces légales :
**jurislegales.com**

## Enquêtes publiques

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE
*Liberté Égalité Fraternité*

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**demande de permis de construire un parc photovoltaïque au sol d'une puissance installée d'environ 1,92 MWc sur la commune de Chaumussay**

Il sera procédé à une enquête publique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, relative à une demande de permis de construire présentées par la société CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE PVEOLE 30 en vue de construire une centrale photovoltaïque d'une puissance installée de 1,92 MWc sur la commune de Chaumussay (lieu-dit « Les Renfermés »).

**Le dossier d'enquête, qui comprend une étude d'impact, sera consultable par toutes les personnes intéressées, du lundi 12 octobre 2026 à 9H30 au vendredi 13 novembre 2026 à 12H30, aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie de Chaumussay (1, place de la Mairie – 37 350 CHAUMUSSAY).**

**Le dossier dématérialisé sera consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie de Chaumussay** et sur le site internet des services de l'État dans le département d'Indre-et-Loire, à l'adresse suivante :

**https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours.**

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire représenté par monsieur Nathan BONVALLET, responsable développement énergies renouvelables pour la société EREA INGENIERIE – adresse postale : 10, place de la République à Azay-le-Rideau (37 190) – adresse mél : nathan.bonvallet@erea-ingenierie.com.

Monsieur Hugues ROL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête publique (suppléant : monsieur Patrice COTON).

Pendant toute la durée de l'enquête, un registre établi sur feuillets non mobiles, déposé en mairie, sera tenu à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Les observations pourront également être adressées par écrit à la mairie de Chaumussay, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête, et où elles seront tenues à la disposition du public.

En l'absence de registre dématérialisé, elles pourront également être adressées, par courrier électronique, à l'adresse suivante :

**pref-enquetes-publiques@indre-et-loire.gouv.fr**

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront tenues à la disposition du public sur le site internet des services de l'État d'Indre-et-Loire.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Chaumussay :

**– le lundi 12 octobre 2026, de 9H30 à 12H30**
**– le mercredi 4 novembre 2026, de 9H30 à 12H30**
**– le vendredi 13 novembre 2026, de 9H30 à 12H30**

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public à la préfecture d'Indre-et-Loire, à la mairie concernée, ainsi que sur le site internet de l'État d'Indre-et-Loire, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet sera l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire dans les deux mois qui suivront la remise du rapport du commissaire enquêteur.

**Le saviez-vous ?**

Comptes annuels

→ **Mentions obligatoires**
- Comptes annuels approuvés revêtus de l'attestation des commissaires aux comptes (le cas échant)
- Décision d'affectation des résultats

Un avis mentionnant la publication dans un journal d'annonces légales doit en outre être publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)

→ **Délai de publication**
Dans les 45 jours qui suivent l'Assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes

Annonces LÉGALES & OFFICIELLES

Tours métropole Val de Loire

## Enquête publique

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE DÉCLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLANDRY**

Par arrêté du 05/10/2026, le Président de Tours Métropole Val de Loire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de Villandry.

Au terme de cette enquête, la procédure sera approuvée par le Conseil métropolitain.

Monsieur Jean-Louis METERREAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Pierre TONNELLE en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Villandry, siège de l'enquête publique, durant 33 jours, **du 2 novembre 2026 au 4 décembre 2026**, le lundi de 14h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 14h30 à 18h00, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Un dossier identique et un registre d'enquête seront déposés au siège de Tours Métropole Val de Loire (60 avenue Marcel Dassault - 37200 Tours) aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Ce dossier sera également consultable sur les sites internet de la ville de Villandry: www.villandry.fr et de la Métropole: www.tours-metropole.fr.

De même, il sera consultable à partir d'un poste informatique mis à disposition du public à la bibliothèque de Villandry, 2 impasse du Bienheureux Pierre Ploquin, du lundi au vendredi de 14h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Les observations pourront être adressées par écrit, avant la clôture de l'enquête, à Monsieur Jean-Louis METERREAU, commissaire enquêteur (enquête PLU), à la Mairie de Villandry - 2 rue de Munat - 37510 Villandry. Elles pourront également être adressées à son attention, avant la clôture de l'enquête, par courrier électronique à l'adresse suivante : ep.plu.villandry@tours-metropole.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions seront consultables sur le site internet de la Ville de Villandry: www.villandry.fr.

Le dossier comportera notamment les avis des personnes publiques associées et le courrier de l'Autorité environnementale.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la Mairie de Villandry:

**- le lundi 2 novembre 2026 de 14h30 à 17h30,**
**- le vendredi 13 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
**- le jeudi 26 novembre 2026 de 15h00 à 18h00,**
**- le vendredi 4 décembre 2026 de 15h00 à 18h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Villandry pendant un an. Ces pièces seront également consultables sur les sites internet de la ville de Villandry et de la Métropole pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication à leur frais, auprès de la Mairie de Villandry.

## Vie des sociétés

### Maud FRAPPAT & Julie LAURILLOT

13 Ter rue du Godet - 37600 LOCHES

### SCI DE LA TOUR CARREE

Société civile immobilière, en liquidation
Société civile au capital de 153.000,00 €
Siège social: CHEMILLE SUR INDROIS (37460), 21 lieudit les Baudichonnières
Immatriculée au RCS de TOURS, SIREN 434 261 293
**Clôture de liquidation**
Madame Charline GRONDIN, demeurant à GENILLE (37460), 170 rue des Mésanges, associée unique, agissant en qualité de liquidateur et après avoir procédé aux opérations liquidatives, a décidé la clôture de la liquidation de la société dont la dissolution a été publiée dans ce même journal le 28 juin 2026.
Le dépôt des actes a été effectuée au greffe du Tribunal de TOURS.
Pour avis.
Le liquidateur.

### AS VAL DE LOIRE

9 bis rue Augustin Fresnel
37173 Chambray-lès-Tours Cedex

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 08/10/2026, il a été constitué une so- ciété aux caractéristiques suivantes : Dénomination : SCEA DE LA BROCHETIERE Forme : Société Civile d'Exploitation Agri- cole Objet : Exercice d'activités agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural. Capital social : 2 000 € Siège social : La Brochetière – 37120 LUZÉ Gérance : M. Stéphane BOUILLÉ, 20 route de l'Héraudrie – 86140 LENCLOÎTRE et M. Guillaume TOUZALIN, 3 La Baindonnière – 86230 SERIGNY Immatriculation : RCS TOURS

CERFRANCE

**CADIEU T.P.**
Société à responsabilité limitée
au capital de 223330 euros
Siège social : 20 rue des Vallées
37460ORBIGNY
*912 337 987 RCS TOURS*

Aux termes d'une décision en date du 31/05/2026, l'Associé Unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis, la Gérance

CERFRANCE

### CERFRANCE VAL DE LOIRE

8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

### Changement de forme sociale

**«VEC CENTRE»**
**Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée**
**Au capital de 7650euros**
**Siège social : 15 place Michelet37000TOURS**
**430 153 650 RCS TOURS**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 6 octobre 2026, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7650euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Alexis LEBLEU, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société et a été nommé Président de la Société.

Pour avis

AIRINDEX
Société par actions simplifiée
Au capital de 55.000 euros
Siège social : 9-11 rue Edouard Branly
Zone Industrielle n°1
37170 Chambray-les-Tours
433 159 316 RCS TOURS

Aux termes du procès-verbal de l'AGO en date du 9/10/2026, les associés ont pris acte de la démission de M. Mathieu Sauthier de ses fonctions de président à effet au 25/09/2026, de la démission de M. Pierric Hanser de ses fonctions de directeur général à effet au 25/09/2026. Il a été décidé, de nommer, à effet au 25/09/2026 en qualité de présidente, la société NEPOL, sasu immatriculée sous le numéro 101 475 184 RCS Tours et représentée par M. Anthony Fidel.

LA BRAISE STEAKHOUSE
Par acte ssp en date de 06/10/2026, il a été constitué une SAS
**Dénomination :**

**Siège Social** : 159 boulevard Jean Jaurès 37300 JOUE LES TOURS
**Capital** : 1000 €
**Objet social** : Restauration traditionnelle spécialisée dans les viandes et grillades, sur place, à emporter ou en livraison, ainsi que la vente de boissons non alcoolisées
**Durée** : 99 ans
**Président** : M. ETTIS Jaafer 4 allée des Tilleuls 37190 AZAY LE RIDEAU
Immatriculation au RCS de TOURS

**SARL BLAG**
SARL au capital de 1 000 € – Siège social : 4, rue de Châteaudun, 37000 Tours – 912 904 885 RCS Tours
Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2026, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.
Mention sera faite au RCS de Tours.
Pour avis, la gérance.

**Le saviez-vous ?**

Les ventes par adjudication : un moyen pour devenir propriétaire à des conditions intéressantes.

→ **L'acquéreur :**
Chacun peut l'être dans des conditions identiques à celles d'une vente devant notaire ou à la Chambre des notaires.
Les garanties :
Le contrôle du TGI et la liberté des enchères garantissent une vente au juste prix et préservent les intérêts de chacun.
Le caractère public d'une telle vente élimine toute possibilité de contestation postérieurement au prononcé de l'adjudication. Le jugement d'adjudication vaut titre de propriété.

→ **La vente :**
Elle s'effectue traditionnellement à la bougie. L'acquéreur est obligatoirement représenté à l'audience par un avocat, qui appartient au Barreau concerné. Il est l'interlocuteur privilégié et le conseiller de son mandant. Un pouvoir lui est donné pour enchérir dans la limite des instructions écrites du mandant. Celui-ci doit consulter son avocat plusieurs jours avant l'audience de vente.

→ **Les conditions de vente :**
Elles sont indiquées dans le cahier des charges qui peut être consulté au Greffe du Tribunal de Grande Instance ou au cabinet de l'avocat chargé de la vente.

→ **Le financement :**
Préalablement à l'audience de vente, l'enchérisseur doit remettre à son avocat un chèque de banque d'un montant suffisant pour couvrir les frais de procédure et publicité vérifiés et taxés par un juge, les droits d'enregistrement, les émoluments de vente, les frais de publication hypothécaire et un pourcentage au moins égal à 1/10ème de l'enchère maximale envisagée.
Le prix total d'acquisition comprend : le montant de l'enchère maximale; les frais (procédure, publicité, droits d'enregistrement); les émoluments de l'avocat.
L'acquéreur a 3 mois, dans la plupart des cas, pour payer le prix de l'adjudication, ce qui lui laisse le temps de solliciter l'octroi d'un prêt bancaire.

→ **La surenchère :**
Dans les dix jours qui suivent la vente, n'importe qui peut faire, par l'intermédiaire de son avocat, une surenchère d'au moins 10% sur le prix de l'adjudication. Le bien est alors remis en vente sur la base de cette nouvelle mise à prix. Il ne peut y avoir de nouvelle surenchère.

Annonces LÉGALES & OFFICIELLES



Entrepreneurs, créateurs d'entreprise,
publiez votre annonce légale en toute
***SIMPLICITÉ, SÉCURITÉ.***

**PUBLICATIONS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE ET OUTRE-MER.**

Démarche **SIMPLIFIÉE, SÉCURISÉE** et aux **TARIFS RÉGLEMENTÉS**

Paiement en ligne **100% SÉCURISÉ**

**ATTESTATION DE PUBLICATION** immédiate et gratuite

jurislegales
PUBLICATION DES ANNONCES LÉGALES

***NOUS CONTACTER***
02 47 60 62 70
contact@jurislegales.com

Un site du groupe
la Nouvelle République
VousNousEnsemble